

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :

 Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

CLASSE : Première

E3C : ☐ E3C1 ☒ E3C2 ☐ E3C3

VOIE : ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : LCA latin

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : La cité entre réalités et utopies

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐ Oui ☒ Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☒ Oui ☐ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Comment unifier un peuple ?

Après avoir tracé les limites de sa cité, Romulus, désormais roi, doit l'organiser politiquement et gérer les populations arrivantes.

- 1 Rebus divinis rite perpetratis vocataque ad concilium multitudine quae coalescere in populi unius corpus nulla re praeterquam legibus poterat, jura dedit ; quae ita sancta generi hominum agresti fore ratus si se ipse venerabilem insignibus imperii fecisset, cum cetero habitu se augustiorem, tum maxime lictoribus¹ duodecim sumptis fecit.
- 5 Alii ab numero avium, quae augurio regnum portenderant² eum secutum numerum putant ; me haud paenitet eorum sententiae esse quibus et apparitores³ hoc genus ab Etruscis finitimis, unde sella curulis, unde toga praetexta sumpta est, et numerum quoque ipsum ductum placet, et ita habuisse Etruscos quod ex duodecim populis communiter creato rege singulos singuli populi lictores dederint.
- 10 Crescebat interim urbs munitionibus alia atque alia appetendo loca, cum in spem magis futurae multitudinis quam ad id quod tum hominum erat munirent. Deinde, ne vana urbis magnitudo esset, adiciendae multitudinis causa vetere consilio condentium urbes, qui obscuram atque humilem conciendo ad se multitudinem natam e terra sibi prolem ementiebantur, locum qui nunc saeptus escendentibus
- 15 inter duos lucos est asylum aperit. Eo ex finitimis populis turba omnis sine discrimine liber an servus esset, avida novarum rerum perfugit ; idque primum ad coeptam magnitudinem roboris fuit. Cum jam virium haud paeniteret, consilium deinde viribus parat. Centum creat senatores, sive quia is numerus satis erat, sive quia soli centum erant qui creari patres possent. Patres certe ab honore patricique
- 20 progenies eorum appellati. **[Jam res Romana adeo erat valida, ut cuilibet finitimarum civitatum bello par esset ; sed penuria mulierum hominis aetatem duratura magnitudo erat, quippe quibus nec domi spes prolis nec cum finitimis conubia essent. Tum ex consilio patrum Romulus legatos circa vicinas gentes misit qui societatem conubiumque novo populo peterent.]**

Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 8-9

¹ Gardes qui constituent l'escorte des hauts magistrats.

² L'historien fait référence à l'épisode où Romulus et Remus ont consulté les auspices pour déterminer lequel aurait le droit de nommer et de gouverner la cité. Placé sur le mont Aventin, Remus fut le premier à voir six vautours, tandis que Romulus, installé sur le mont Palatin, en observa douze. C'est en se disputant sur l'interprétation du décompte que Romulus finit par provoquer la mort de son frère.

³ Agents mis à la disposition d'un magistrat romain pour divers services. Ils peuvent jouer le rôle de héraut, d'huissiers, de scribes ou de gardes du corps et effectuent les multiples tâches qu'exige l'exercice du pouvoir.

Traduction

Après s'être acquitté régulièrement des fonctions religieuses, il réunit en assemblée cette foule qu'on ne pouvait fondre en un peuple homogène que par des liens juridiques, et il lui donna des lois. Mais il comprit que, pour les rendre sacrées à ces hommes grossiers, il devait lui-même inspirer le respect par les marques extérieures de son autorité. Il s'entoura d'un appareil imposant et prit notamment douze licteurs. **(5)** D'aucuns pensent qu'il adopta en cela le nombre des oiseaux qui lui avaient présagé la royauté. Je n'hésite pas, pour ma part, à me rallier à l'opinion d'après laquelle l'institution d'appariteurs de ce genre fut empruntée à l'Étrurie, notre voisine, comme la chaise curule, comme la toge prétexte, et non seulement ce genre d'appariteurs, mais aussi leur nombre ; et il en était ainsi en Étrurie parce que douze peuplades y élisaient le roi en commun et lui fournissaient chacune un licteur.

(10) Cependant, la ville s'agrandissait, poussant sans cesse son enceinte sur de nouveaux terrains, plutôt en prévision des foules à venir qu'en proportion de sa population actuelle. Puis, pour ne pas laisser vide cette ville immense et pour y attirer une population nombreuse, Romulus prend la vieille méthode des fondateurs de villes, qui rassemblaient autour d'eux un grand nombre de gens obscurs et de basse condition et prétendaient qu'une race était sortie pour eux de la terre, et, à l'endroit où il y a maintenant un enclos dans la montée **(15)** entre les deux bois sacrés, il ouvre un lieu d'asile. Là vient se réfugier des contrées voisines une foule de toute sorte, mélange indistinct d'hommes libres et d'esclaves, tous en quête de nouveauté : et tel fut le premier afflux qui répondit à l'ampleur du dessein de la ville. Désormais, sans inquiétude au sujet de ses forces, il leur ménage une direction sage. Il crée cent sénateurs, soit que ce nombre fût suffisant, soit qu'il n'y eût que cent citoyens capables de devenir sénateurs. En tout cas, cet honneur leur valut le titre de Pères et à leurs descendants celui de Patriciens.

Traduction : Gaston Baillet, Paris, Les Belles Lettres, Classiques en poche, 2000

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du nom *multitudo* (lignes 1, 11, 12, 13).

B. Faits de langue (5 points)

Identifiez le temps et le mode des formes *perpetratis* et *vocata* (ligne 1). Justifiez leur emploi d'un point de vue syntaxique et expliquez ce que ces formes verbales indiquent sur la temporalité des actions menées par Romulus et sur son caractère.

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (Langue) :

Traduire les lignes 20-24 entre crochets (depuis *Iam Res Romana* jusqu'à *novo populo peterent*).

Jam res Romana adeo erat valida, ut cuilibet finitimarum civitatum bello par esset⁴ ; sed penuria mulierum hominis aetatem duratura⁵ magnitudo erat, quippe quibus⁶ nec domi spes prolis nec cum finitimis conubia essent. Tum, ex consilio patrum, Romulus legatos circa vicinas gentes misit qui societatem conubiumque novo populo peterent⁷.

Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).

⁴ Construire : *par cuilibet finimarum civitatum bello*. *Cuilibet* est le datif de *quilibet, qualibet, quidlibet, n'importe qui, n'importe quoi*.

⁵ Participe futur du verbe *duro, as, are, avi, atum* : *durer, exister*.

⁶ *Quippe* accompagné du pronom relatif, *qui, quae, quod* et d'un verbe au subjonctif prend une valeur causale. Le pronom relatif *quibus* désigne ici les Romains.

⁷ Construire : *Legatos qui peterent*. Le pronom relatif, *qui, quae, quod*, accompagné d'un verbe au subjonctif prend une valeur de proposition subordonnée de but.